

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le sept juillet à vingt heures zéro minute, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURE, Maire de QUÉVERT.

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 22

Nombre de suffrages exprimés : 25

Date de convocation : 30/06/2021

Date de publication : 12/07/2021

PRÉSENTS : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Michel ROLLAND, Francis ADNOT, Sylvie LESNÉ, Olivier FOUCRAS, Mélanie DEQUÉ, Joseph BRAULT, Yannick LUCAS, Didier LESAICHERRE, Nathalie BONNOUVRIER, Valérie BRUGALAY, Arnaud AUBAULT, Maryam ABOU-MERHI, Julien CHAILLOU, Dimitri GÉA, Clément ROUSSEAU, Brigitte JUGUE-FOURNET, Jean-Luc ALLORY, Anne CHARRÉ, Jean-Yves ANGER, Sylvie MEUNIER, Antoine DEGUEN

ABSENTS EXCUSES : Catherine DENIEL (pouvoir à Sylvie LESNÉ), Mélanie RIO, Marie-Laure MICHEL (pouvoir à Maryam ABOU-MERHI), Christophe LECLERC, (pouvoir à Philippe LANDURÉ)

ABSENTE : Françoise LEOST-TREMEL

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Olivier FOUCRAS

Ouverture de la séance à 20h00.

Approbation du PV de la séance du 23 juin 2021 à l'**UNANIMITÉ**.

En accord avec l'ensemble des conseillers, l'affaire n°2 « Convention entre les communes de Quévert, Corseul et GRDF pour le raccordement d'une unité de production biométhane sur la commune de Corseul », est retirée de l'ordre du jour.

AFFAIRE N°1 : VALIDATION DE L'AVANT-PROJET POUR LA CRÉATION DE LIAISONS CYCLABLES PHASES 1 ET 2

Rapporteur : Michel ROLLAND

Un contrat de maîtrise d'œuvre a été signé avec le bureau d'études INFRACONCEPT pour la création de liaisons cyclables du rond-point de la Bézardais au rond-point des Charrières (phase 1) et du rond-point des Charrières au quartier de l'Europe (phase 2).

Le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre au moment de la remise de l'Avant-Projet (AVP) se décompose de la manière suivante :

Phase 1 :

Du rond-point de la Bézardais au rond-point des Charrières (Tranche ferme) : 170 585,00€ HT

Phase 2 :

du rond-point des Charrières au quartier de l'Europe (Tranche optionnelle) : 120 242,00 € HT

Soit un total de 290 827,00 € HT.

Compte tenu du taux de rémunération du marché de maîtrise d'œuvre fixé à 4,3191 %,

Le montant du forfait de rémunération définitive du bureau d'études INFRACONCEPT est porté à 12 561,11 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

Par 24 POUR

1 ABSTENTION (Jean-Yves ANGER)

APPROUVE l'Avant-Projet de la création de liaisons cyclables, phases 1 et 2.

VALIDE le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre en phase AVP, qui s'élève au total à 290 827,00€ HT.

VALIDE les honoraires du maître d'œuvre, pour un montant de 12 561,11 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer une procédure de marchés publics pour procéder à l'attribution des lots.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

AFFAIRE N° 2 : CONVENTION DE MUTUALISATION AVEC LA COMMUNE DE TADEN POUR L'ALSH DU DANS LE CADRE DES ACTIVITES DU MOIS D'AOÛT

Rapporteur : Sylvie LESNÉ

Les communes de Quévert et Taden exercent la compétence ALSH, en régie municipale directe, depuis le 1^{er} janvier 2021.

Considérant qu'une mutualisation de cette compétence apparaît opportune sur le mois d'août afin de répondre à un besoin constant et croissant des familles du même bassin de vie et d'optimiser les ressources humaines, il est proposé de signer une convention de mutualisation du service sur le mois d'août.

La commune de Taden ne dispose pas d'ALSH dans sa commune au mois d'août 2021, et sollicite donc la commune de Quévert pour permettre l'accueil des enfants domiciliés dans sa commune.

Elle propose en contrepartie de mettre à disposition gracieusement à la commune de Quévert un animateur à temps complet sur le mois d'août.

Les enfants domiciliés à Taden pourraient ainsi bénéficier du tarif commune.

Cette convention serait conclue de façon pérenne avec une reconduction expresse chaque année, sauf dénonciation par l'une des parties.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Par 20 POUR

5 CONTRE (Brigitte JUGUE-FOURNET, Jean-Luc ALLORY, Anne CHARRE, Jean-Yves ANGER)

VALIDE les termes de la convention jointe en annexe.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

AFFAIRE N° 3 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE DINAN POUR L'ACCUEIL A L'ALSH DE DINAN DES ENFANTS ISSUS DE L'ALSH DE QUEVERT DU 23 AU 27 AOÛT 2021

Rapporteur : Sylvie LESNÉ

La Ville de Quévert ne dispose pas de locaux disponibles dans sa commune pour héberger son Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), pour la période allant du 23 au 27 août 2021. La Ville de Dinan a ainsi été sollicitée pour accueillir dans l'une de ses structures les enfants qui fréquentent habituellement l'ALSH de Quévert.

Les modalités d'organisation proposées sont les suivantes :

- Les enfants qui fréquentent habituellement l'ALSH de Quévert seront accueillis au Manoir des Réhories situé à Dinan.
- Les inscriptions de ces enfants seront assurées par la Ville de Quévert.



3) RESIDENCE FALIDOR :

- Rue Falidor : numéros 1 à 6
- Impasse du Rocher : numéros 1à 8 et 10/12/14
- Place de l'Abattoir : numéro : 11



- Les tarifs votés par le conseil municipal de Quévert restent applicables.
- La facturation des enfants qui fréquentent habituellement l'ALSH de Quévert sera assurée par la Ville de Quévert, selon une liste de présence établie par la Ville de Dinan et communiquée à la Ville de Quévert à la fin du mois. La Ville de Quévert encaissera donc les recettes correspondantes.
- La Ville de Quévert s'engage à mettre à disposition gracieusement à la Ville de Dinan 7 agents de la collectivité à temps complet durant cette période de 5 jours.
- La Ville de Dinan facturera à la Ville de Quévert le nombre de repas par enfant inscrit. Le prix du repas est fixé à **3,00 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE

VALIDE les termes de la convention jointe en annexe.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

AFFAIRE N° 4 : DENOMINATION ET NUMEROTATION DES VOIES POUR LES RESIDENCES FALIDOR, LE GRAND CLOS ET LA RESIDENCE DES ROSIERS

Rapporteur : Michel ROLLAND

Considérant les projets de permis d'aménager et de construire à venir,

Considérant l'arrivée de la fibre qui impose la numérotation et l'adressage des lieux-dits sur l'ensemble de la commune,

Considérant qu'il nous convient de respecter les préconisations de La Poste, à savoir : éviter les homonymies ou les noms à phonétique identiques,

Il vous est proposé de retenir des noms suivants :

1) Projet le Grand Clos

-IMPASSE DE LA CLOSERIE : numéros de 1 à 10 :



2) RESIDENCE DES ROSIERS :

-IMPASSE DES DAPHNES : numéros de 1 à 24 :

-IMPASSE DES ARBOUSIERS : numéros 1 à 27 :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,
A L'UNANIMITE
NOMME les rues comme présentées ci-dessus.
NUMÉROTE les lots de la façon ci-dessus.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE

- Pour la signature des devis, contrats, marchés, dont le montant est compris entre 4 000€ HT et 20 000€ HT

27/05/2021	2021-006	acquisition d'un abribus	6 228€ HT
------------	----------	--------------------------	-----------

- Pour l'exercice du droit de préemption :

N° de dossier	Date de dépôt	Date de décision	Décision	Demandeur	Adresse du terrain
IA 022 259 21 C0034	14/05/2021	10/06/2021	Pas d'acquisition	SELARL Anne-Sophie GROUSSARD	50 Rue de la Bézardais 22100 Quevert
IA 022 259 21 C0035	27/05/2021	10/06/2021	Pas d'acquisition	Agnès LE GALL Florian LEMOINE notaires associés	31 rue Auguste Pavie 22100 Quevert
IA 022 259 21 C0036	01/06/2021	10/06/2021	Pas d'acquisition	170 NOTAIRES	16 Résidence Le Clos de la Fontaine 22100 Quevert
IA 022 259 21 C0037	02/06/2021			1270 NOTAIRES	9 rue des trois Frères L'Hermitte 22100 Quevert
IA 022 259 21 C0038	07/06/2021			1270 NOTAIRES	11 Résidence de La Pommeraie 22100 Quevert
IA 022 259 21 C0039	08/06/2021			TESTARD Malo Agnès LE GALL Florian LEMOINE notaires associés	16 RUE AUGUSTIN LEGUEN 22100 Quevert
IA 022 259 21 C0040	09/06/2021				2 allée des Hirondelles 22100 Quevert
IA 022 259 21 C0041	21/06/2021			SCP BODIN BERTEL RABRAIS	9 PLACE de L'ABATTOIR 22100 Quevert
IA 022 259 21 C0042	24/06/2021			Maître Bénédicte BODIN BERTEL	9 Place de L'Abattoir 22100 Quevert

Questions diverses :

-Extension du tracé de la navette scolaire à compter de la rentrée de septembre, avec la création d'un deuxième ramassage scolaire au niveau de l'arrêt « Violette » du Dinamo.

-la Ville de Quévert vient d'obtenir le label Terre de jeux 2024, dont le but est de promouvoir le sport dans la vie de tous les Français à l'occasion de l'accueil des jeux Olympiques 2024. Ce label est l'occasion pour Quévert de mettre en avant le travail mené par les associations sportives et l'ensemble des bénévoles. L'inauguration du complexe sportif, prévue le 16 octobre prochain, s'inscrira pleinement dans l'esprit du label.

-Calendrier des manifestations à venir :

Dimanche 11 juillet : Joutes nautiques avec la présence d'un équipage Emmaüs-Ville de Quévert

Dimanche 11 juillet 18h30 dans la cour de l'école : spectacle d'acrobatie dans le cadre de la programmation Renc'arts sous les remparts

Mercredi 14 juillet : cérémonie patriotique suivie d'une après-midi de cohésion : des animations seront proposées par les associations de la commune autour du complexe sportif

Samedi 17 juillet : 2 spectacles de théâtre et danse, dont un pour enfants, auront lieu dans la cour de l'école

Lundi 2 août : Commémoration Augustin le Guen à Aucaleuc

Mardi 26 août : concert de jazz dans le courtil des senteurs, dans le cadre de Jazz en place

Lundi 30 août : rencontre de convivialité entre les élus et les agents

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Maire,

Philippe LANDURÉ

